



FICHE D'INFORMATIONS SAISON 2024

Gîte :

Capacité maximale :

Voici quelques informations utiles au bon déroulement de votre séjour.

Le dépôt de garantie est de

Il vous sera restitué après inventaire et état des lieux effectués par le propriétaire et vous-même, au moment du départ convenu dans le contrat.

En cas de départ anticipé, il vous sera rendu dans un délai maximum de 8 jours. Si des dégradations ont été constatées, le propriétaire se réserve le droit de retenir une somme sur le dépôt de garantie.

Vous pouvez demander une copie de la facture des dépenses engagées.

Charges comprises dans le prix de location :

Eau – gaz (sauf chauffage)
Électricité : 8 kWh/jour
Préchauffage du gîte (lorsque nécessaire)

Suppléments de consommations facturées par le propriétaire (vous pouvez demander une note explicative pour justificatif)

Électricité : après relevé du ou des compteurs à l'arrivée et au départ du gîte.

Tarifs TTC :

Heures pleines : 0.25 €/kWh
Heures creuses : 0.21 €/kWh (si double compteur)

Bois : _____ €/ stère

Chauffage central (gaz ou fuel) :

Forfait : minimum _____ €/jour
maximum _____ €/jour

Compteur : _____ € m³ ou litre

Autres prestations en option à régler au propriétaire :

Linge de toilette = _____ € par personne et par semaine

Personne supplémentaire :

Avec accord préalable du propriétaire :
_____ € /pers/jour (bébé, enfant, adulte)

Animal :

Dépôt de garantie animal _____ € (par animal)
Tarif journalier : _____ € (par animal)
Ménage fin de séjour _____ €

Taxe de séjour

Si la taxe de séjour n'a pas été réglée lors de la réservation, cette taxe perçue pour le compte de la collectivité est de _____ €/nuit/personne (+18ans) ou _____ % du prix par personne de la nuitée.

Veillez effectuer le ménage avant votre départ

Veillez-vous assurer de bien vouloir vider les poubelles en partant, de laisser la vaisselle propre et rangée et de laisser le gîte dans un état normal d'utilisation. N'hésitez pas à en discuter avec les propriétaires quelques jours avant votre départ.

Veillez à bien vouloir respecter l'heure de départ : avant _____ h

IMPORTANT – Toutes réclamations relatives à l'état des lieux et à l'état du descriptif lors d'une location doit être soumise à l'agence des Gîtes de France dans les trois jours à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation doit lui être adressée dans les meilleurs délais, par lettre ou courriel.

Si vous rencontrez des problèmes de propreté, de vaisselle incomplète, d'appareils ménagers défectueux... **merci de contacter le propriétaire**. L'agence ne peut être rendue responsable pour ces motifs et aucune réclamation ne sera admise.

Nous vous souhaitons un agréable séjour.